

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 17 février 2025, à 18 h 30.

Résolution 25-88

Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 350-141 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions

Il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu ce qui suit :

- De déposer et d'adopter le premier projet de règlement numéro 350-141 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :
 - de modifier l'article 16.5.6 concernant les garages saisonniers;
 - de modifier la grille de spécifications de la zone résidentielle 10002-H-40 par l'augmentation du nombre d'étages autorisés et l'abrogation de la norme de hauteur maximale;
 - de modifier la grille de spécifications de la zone résidentielle 10037-H-01 par l'augmentation du nombre d'étages autorisés et l'abrogation de la norme de hauteur maximale;
 - de modifier la grille de spécifications de la zone commerciale 6022-C-08 par l'ajout de l'usage « Maison de chambre et pension » du groupe d'usage « Commerce V » (Commerce de détail non structurant).

L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est fixée au 3 mars 2025, à 18 h 30, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 18 février 2025



.....
Greffier par intérim de la Ville